

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages 600 F • 32 à 44 pages 1000 F • 48 à 60 pages 1500 F • Plus de 60 pages 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 10 000 F • Avis d'immatriculation 10 000 F • Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations).....	1
Récépissés de déclaration d'Associations	12
Avis de perte de titres fonciers	12

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations, es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Aného, Tsévié, Kara, Kpalimé, Kévé et Sotouboua.

Suivant réquisition n° 22931 déposée le 03-01-2002, M. ABAH Koba Kwami, profession d'exploitant agricole, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 05 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 208, au sud par le lot n° 204, à l'est par une rue en projet et à

l'ouest par les lots n° 206 et 203.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AMEMAVOR Komlan Eli et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23458 déposée le 18-07-2002, M. et Mme AGBONSON Kokou Pomeyi Prosper et GUERRIER Claudine, profession de commerçants, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 35 a 13 ca, situé à Aného, connu sous le nom de Nimanya et borné au nord par la propriété Mensah A. Louis Godohoun, au sud par la propriété Komahé et Prince Agbodjan L. Alexandre, à l'est par la route de Nimanya et à l'ouest par la propriété Prince Agbodjan L. Alexandre.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23484 déposée le 08-08-2002, M. AGBODJAN Combey, profession de géomètre à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant pour le compte de M. PARAÏSO Koffi Gaston demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non

bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Lomé-Tokoïn, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2704, au sud par le lot n° 2702, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 2693.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. PARAISSO Koffi Gaston et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23822 déposée le 04-03-2003, M. TCHANGAI Tchaa, profession de docteur électronicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Fiové et borné au nord par le lot n° 679, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 689 et à l'ouest par le lot n° 687.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23862 déposée le 18-03-2003, Mme AKPAKI A. Constance, profession de directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 54 ha 50 a 02 ca, situé à Tsévié Gamé, connu sous le nom de Maïkou et borné au nord par la piste Gamé-Maïkou, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Agnigbé Atsedomé.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux consorts :

- 1 - APETOR Edem Steve
- 2 - KANEKATOUA E. Saamba et
- 3 - KANEKATOUA E. Batouala et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23977 déposée le 16-05-2003, M. ADDOH Kokouvi Christian, profession d'employé à Néon Bénin à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Aného, connu sous le nom de d'Agbodrafo et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Prince AGBODJAN Labité Alexandre.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa

connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23979 déposée le 16-05-2003 Mlle EDJARE Ali Bideziboli, profession d'employée à Shell Kara, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 24 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par le lot n° 1131, au sud par le lot n° 1132 B, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 1133.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24053 déposée le 23-06-2003, Sœur KOUMAYENA M'Bawéni Maristina, profession de religieuse, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant pour le compte des Sœurs de la Providence de Saint-Paul de Kara, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 37 a 03 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè Takou-Vew et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Gnassingbé et à l'est par une route existante de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux Sœurs de la Providence Saint-Paul de Kara et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24054 déposée le 23-06-2003, Sœur KOUMAYENA M'Bawéni Maristina, profession de religieuse, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant pour le compte des Sœurs de la Providence de Saint-Paul de Kara, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 92 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 1230, à l'est par les lots n° 1231 et 1232 et à l'ouest par le lot n° 1227.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux Sœurs de la Providence Saint-Paul de Kara et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24055 déposée le 23-06-2003, Sœur KOUMAYENA M'Bawéni Maristina, profession de religieuse, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant pour

le compte des Sœurs de la Providence de Saint-Paul de Kara, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 05 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par la propriété Panassim, au sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'est par la propriété Akakpo et à l'ouest par la propriété Ambroise.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux Sœurs de la Providence de Saint-Paul de Kara et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24056 déposée le 23-06-2003, Sœur KOUMAYENA M'Bawéni Maristina, profession de religieuse, demeurant et domiciliée à Kara, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant pour le compte des Sœurs de la Providence de Saint-Paul de Kara, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 31 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord par le lot n° 265, au sud par le lot n° 269 B, à l'est par les lots n° 267 et 270 et à l'ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux Sœurs de la Providence de Saint-Paul de Kara et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24068 déposée le 30-06-2003, M. TSOLENYANU Kossi, profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 22 ha 17 a 87 ca, situé à Koudassi (Avé), connu sous le nom de Nyikpodji et borné au nord par Dougli Koffi, au sud par la collectivité Galé et Galé Kossigan, à l'est par la route Lomé-Kpalimé et à l'ouest par Gbetsi Yawo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24071 déposée le 03-07-2003, M. KOMOSSI Kossi Awesso, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 44 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Yadè et borné au nord par Mme Bobozi, au sud par Pangá Simgbani, à

l'est par Kadiwana et Néidjaou, à l'ouest par la route de Yadè Haut.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24072 déposée le 03-07-2003, M. KOMOSSI Kossi Awesso, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 03 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord et au sud par la propriété Ekpohou, à l'est par une route existante et à l'ouest par la propriété Poyodi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24076 déposée le 04-07-2003, M. KOMOSSI Kossi Awesso, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 49 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par la propriété Talaki Biliziwè, au sud par la route Kara Kétau, à l'est par les lots n° 1601 bis et 1602 et à l'ouest par la propriété Tchonda.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24129 déposée le 28-07-2003, Mme AGBOH Afiavi, profession d'agronome, demeurant et domiciliée à Tokoin-Doumassessé-Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 01 a 89 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Kélégou et borné au nord par le lot n° 88, au sud par le lot n° 86, à l'est par la propriété des héritiers AGBOWOAN et à l'ouest par une rue de 16 00m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24182 déposée le 21-08-2003, M. TIDJANI Alaniyin Sakariyaou, profession de pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06 a 08 ca, situé à Lomé-Tokoin Abovey, connu sous le nom de Gbossimé et borné au nord par le boulevard de la Kara de 28 m, au sud par le lot n° 83, à l'est par le lot n° 81 et à l'ouest par le lot n° 86.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24188 déposée le 22-08-2003 M. GABOUTOU Kossi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 00 ca 8, situé à Lomé, connu sous le nom d'Aflao Sagbado et borné au nord par les lots n° 9 et 10, au sud par les lots n° 15 et 16, à l'est par le lot n° 13 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24192 déposée le 25-08-2003, M. TANDOUNA Bensaga, profession de commissaire de police à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. BOUKPESSI Bakobasso, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 06 a 77 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 414, au sud par une rue de 16 m, à l'est par la route de la Foire de 30 m et à l'ouest par le lot n° 412.

Il déclare que ledit immeuble appartient à BOUKPESSI Bakobasso et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24193 déposée le 25-08-2003, M. DOSSEH Komlan Evi, profession de maintenancier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme AJAVON Kokoé Victoire, épouse FOLLY-KLAN, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02 a 88 ca, situé à Lomé Sanguéra, connu sous le nom de Vakpossito et

borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété GATOR, au sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à AJAVON Kokoé Victoire et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24194 déposée le 26-08-2003, M. AFANGBEDJI Kalédji Rémi, profession de magistrat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 53 ca, situé à Lomé Bè-Kpota-Adidomé, connu sous le nom de Rives du Zio et borné au nord par le lot n° 394 bis, au sud par le lot 398, à l'est par les lots n° 393, 396, 397 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24195 déposée le 26-08-2003, M. KOFFI Takoya, profession d'agent comptable, demeurant et domicilié à Lomé-Cacavéli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 78 ca, situé à Tsévié Adétikopé, connu sous le nom de Dalavé et borné au nord par la route d'Adétikopé-Avéta, au sud par une rue de 16 m, à l'est et à l'ouest par la propriété AZIAKESSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24186 déposée le 22-08-2003, M. AKUMANI Koffi, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 73 ca, situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom de Gbonvé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Agbassa et au sud par une rue de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. SOTONDJI Komlan et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24196 déposée le 26-08-2003, M. KOFFI Takoya, profession d'agent comptable, demeurant et

domicilié à Cacavéli Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 70 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Dalavé et borné au nord par la route Adétikopé-Avéta, au sud, à l'ouest par la propriété AZIAKESSE et à l'est par la propriété Takoya KOFFI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24199 déposée le 27-08-2003, M. ABALO Koami Kassa, profession de menuisier, demeurant et domicilié à Agoènyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 19 a 67 ca, situé à Lomé Agoènyivé Nord, connu sous le nom d'Adugba et borné au nord et à l'ouest par des rues de 20 m et 12 m, au sud et à l'est par des lots nos (458 - 460) et (461 - 462).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24201 déposée le 27-08-2003, M. DIALLO Arona, profession d'économiste, demeurant et domicilié à Nyamey, Rép. du Niger, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité guinéenne, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 00 ca, situé à Kpessi, connu sous le nom de Kpessi et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété FESSOU Adodo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24205 déposée le 28-08-2003, M. EFALOU Essossinam Gnouyadou, profession d'ingénieur mécanicien, demeurant et domicilié à Cité du Port Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de SORAD et borné au nord, au sud, à l'ouest par les lots n° 208, 204, 205 et à l'est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa

connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24208 déposée le 29-08-2003, Mme AGBETEPE Ahlè Akossiwa, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 36 a 59 ca, situé à Sanguéra, connu sous le nom de Zopomahé et borné au nord par Damayi, Agbalényo et Dr Ayao David, au sud par Atissé, Nomanyo, Damayi, Gavon Atch, à l'est par Nomanyo, Atissé, Agbalényo, à l'ouest par Ajavon Ayi Kanligan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24209 déposée le 29-08-2003, Me NAGBANGOU Flindja Sosthène, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé-Djidjilé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. DOTSE Kokou, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Apédokoé et borné au nord, à l'est, à l'ouest par la collectivité AGBOGAN et au sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. DOTSE Kokou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24210 déposée le 01-09-2003, Mme GBEASOR Héfoume Edith, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Tokoin Habitat Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 59 ca, situé à Lomé-Baguida, connu sous le nom d'Avépozo et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété KOUDAKPO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24211 déposée le 02-09-2003, Mme KODJO Adjowa Novignon, profession de professeur de lycée, demeurant et domiciliée à Lomé-Gbényédji, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la Répu-

blique togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 50 ca, situé à Lomé connu sous le nom de Aflao Adidogomé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par les lots n° 534 A, 535, 533 B et au sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24212 déposée le 01-09-2003, M. KOUASSI ABLAM, profession d'inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Hédzranawoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 35 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin Hédzranawoé et borné au nord par la route Togo 2000 de 28 m, au sud et à l'est par des rues de 14 m et 21 m et à l'ouest par le lot n° 1673.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24213 déposée le 01-09-2003, M. LABARI Komlan Essoham, profession d'ingénieur géomètre, demeurant et domicilié à Lomé à la résidence du Bénin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 28 ca, situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Gendarmerie et borné au nord par une rue non dénommée de 30 m, au sud par le lot n° 634, à l'est par le lot n° 633 et à l'ouest par une rue de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges, réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24215 déposée le 01-09-2003, M. EDOH Daniel, profession de fonctionnaire d'assurance, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 ha 37 a 07 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Toumali et borné au nord par Avidohoè Kopé, au sud et à l'est par la propriété Dzréké Atsou et Adabra Daklou et à l'ouest par la route Gapé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24218 déposée le 02-09-2003, M. TCHAA Agneda, profession de chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Agoènyivé, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par le lot n° 796, au sud par une rue de 14 m, à l'est par une réserve et à l'ouest par le lot n° 798.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24219 déposée le 03-09-2003, M. AYEVA Essofa, profession d'officier supérieur des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Hédzranawoé, connu sous le nom de Rives du Zio et borné au nord par une rue de 20 m, au sud par le lot n° 181, à l'est par le lot n° 172 et à l'ouest par le lot n° 170.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24220 déposée le 03-09-2003, M. SEGBEDJI Kossi, profession d'infirmier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 65 a 76 ca, situé à Kévé, connu sous le nom de Awatokpota et borné au nord et au sud par Koudesse Kodjo, à l'est par Aziamanyo Kodjo à l'ouest par Koudesse Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 24223 déposée le 04-09-2003, M. YEMBOATE Tampo Tadjia, profession du Golfe, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5a 95 ca, situé à Aflao préf.

du Golfe, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2177, au sud et à l'est par les rues de 14 m et de 22 m et à l'ouest par le lot n° 2164.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24224 déposée le 04 - 09 - 2003, M. DJIBOM Elotodé Akakpo, profession de plombier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 49 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la propriété SOSSOU, à l'est par le lot N° 5 et à l'ouest par le lot N° 3.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. HILLAH Messan et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24225 déposée le 03-09-2003, M. SEGBEDJI Kossi, profession d'infirmier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 70 a 13 ca situé à Noépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Akpaveme et borné au nord et à l'est par les héritiers GALEKOR Komlavi, au sud par la propriété BAKA, et à l'ouest par KEME Dodjavoudji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24227 déposée le 10 -09 - 2003 M. KLOUSSEH Komlavi, profession d'employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 92 ha 07 a 98 ca situé à Kévé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Kovéto et borné au nord par GOZAN et GUIDIGAN, au sud par SOGBOWA, ATA Tehikata, à l'est par GUIDIGAN et à l'ouest par TOBA, GAWOU et LANTOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24230, déposée le 08 - 09 - 2003, Mme ASSILAMEHO Amoko Sénam, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Aflao Totsigan, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non-bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 50 ca situé à Bè, préfecture du Golfe, connu sous le nom Ahligo, et borné au nord par le lot N° 4, au sud par une rue de 14 m, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot N° 5.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à ses enfants BRUCE Koffi Ahlin, BRUCE Koffi Mawuli, BRUCE Minsah et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24231 déposée le 08-09-2003, Mme AKAKPOVI Affi Sénam, épouse FUSCO, profession de ménagère, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 89 ca situé à Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avépozo et borné au nord par une rue de 12 m, au sud par une rue de 24 m, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot N° 49 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24232 déposée le 08 - 09 - 2003, M. MENSAH-GNAGNIDO Kokou, profession de déclarant en douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 99 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wataklassoukopé, et borné au nord par le lot N° 354, au sud par une rue en projet de 24 m, à l'est par le lot N° 353 et à l'ouest par le lot N° 355 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24233 déposée le 08 - 09 - 2003, Mme LAWSON A. Nadou Mawulé, profession de sage-femme, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 72 ca

54 situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Watakllassou, et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par la route Adidogome Totsivi de 24 m, à l'est par les lots n° 347 et 348, à l'ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24234 déposée le 10 - 09 - 2003 M. ANDJO Tchamdja, profession d'ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 30 ha 85 a 09 ca situé à Landa Pozande, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Lama Tessi et borné au nord par la propriété GNASSINGBE, au sud et à l'est par la collectivité Yaccoubou, à l'ouest par la propriété GNASSINGBE et la collectivité Yacoubou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24235 déposée le 10 - 09 2003, M. KANGOULINE Abdou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 10 ca situé à Bè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Massohoin et borné au nord par le lot N° 90, au sud par le lot N° 88 et à l'ouest par le lot N° 89.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24236 déposée le 01 -09 2003, M. LABA Bakouma, profession d'agronome, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 93 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoènyivé et borné au nord par le lot N° 453, au sud par le lot N° 455, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot N° 428.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24237 déposée le 10 -09 - 2003 M. WOTOGNON B. Logossou, profession de topographe dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un

immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 39 a 35 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Adakpamé et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Nyissou Kouto Gogbolo, au sud par la propriété Maman Ahetowo, à l'est par la propriété Ayivon Dossou.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la collectivité NYISSOU Kouto représenté par Kouto GOGBOLO Koffi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24238 déposée le 10 - 09 - 2003, M. LAWSON Latévi Totékpomawu, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 6 a 83 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1353, sud par le lot n° 1351, à l'est par une rue en projet de 16 m et à l'ouest par le lot n° 1344.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24239 déposée le 10 - 09 - 2003, M. LAWSON Latévi Totékpomawu, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 33 a 97 ca 46 situé à Aného, connu sous le nom de Gbodjome, et borné au nord et à l'ouest par WOGLO Agbemenu, au sud par la propriété DOSSOU Hamelo

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24240 déposée le 10 -09 - 2003 M. LAWSON Latévi Totékpomawu, profession de directeur de Société, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 67 ha 59a 27 ca situé à Tsévié - Dalavé, connu sous le nom de Hagblévou et borné au nord par Djabaku, au sud par SEMENOU, à l'est par HENYO FIDOU Kodjo Dopegnon et TIGOE Koumedjina et à l'ouest par COMBEY Lassey, AGBAVON Ehon et l'héritier SODOLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24241 déposée le 11 - 09 - 2003, M. DJOBO Bassirou, profession de revendeur, demeurant et domi-

cilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone, d'une contenance totale de 3 ha 36 a 71 ca situé à Tsévié, connu sous le nom de Davié et borné au nord par la propriété TETEGAN, au sud par les propriétés ASSIONGBONet Kovi Dékon, à l'est par ATIKPO Elot et à l'ouest par la voie ferrée Lomé-Blitta.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24244 déposée le 12 - 09 - 2003, M. KONGRE Abonkoum, profession de marin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 8 a 29 ca situé à Agoényivé, connu sous le nom de Démakpoè, et borné au nord par la voie expresse Lomé-Port, au sud par une rue en projet de 16 m, à l'est par un passage de 6 m et à l'ouest par le lot 142.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24245 déposée le 12 - 09 - 2003 M. AFANOU Kossivi, profession de topographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 ha 26 a 21 ca situé à Danyi Apéyémé, connu sous le nom de Bata et borné au nord par la propriété DJONDO, au sud par la propriété JOHNSON, à l'est la route Ketemé-Apéyémé et à l'ouest par le ruisseau Bata.

Il déclare que ledit immeuble appartient à AGBODOH Dosseh Mawouéna et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24246 déposée le 12 - 09 2003, M. AFANOU Kossivi, profession de topographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 19 a 66 ca situé à Gbodjome, connu sous le nom de Dagué et borné au nord et à l'est par Minakpo AGBOLI, au sud par la route Dagué-Amedehoeve et à l'ouest par le quartier Zongo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à AGBODOH Dosseh Mawouéna et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24247 déposée le 15 -09 2003, M.

MADJOLBA Batossie, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 ha 00 a 36 ca situé à Kovié, connu sous le nom de Dotoe et borné au nord par les collectivités MOGUEDE et GAKO Yawo, au sud par la propriété TCHALIM, à l'est par la collectivité ADRANYI et à l'ouest par la collectivité AKADO Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24248 déposée le 15 - 09 - 2003 M. TCHALIM Bawanam, profession de militaire demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 ha 01 a 76 ca situé à Kovic, connu sous le nom de Dotoe et borné au nord par la propriété MADJOLIBA,, au sud par Kouvon, à l'est par la collectivité ADRANYI et à l'ouest par la collectivité AWUVE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24249 déposée le 15- 09 - 2003 Me ADJOAVI M. ASSOGBAVI-GBEDEY, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 8 a 01 ca situé à Adidogomé et borné au nord par la route Lomé Kpalimé, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par le lot 451 bis et à l'ouest par le lot 449 bis.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. et Mme Dissou Koissi et n'est, leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24250 déposée le 16 - 09 - 2003, M. Folly A. ACOUETÉY, profession de juriste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Lomé Atiègou, connu sous le nom de TOGO 2000, et borné au nord par le lot 691, au sud par une rue dénommée de 14 m, à l'est par le lot 693 et à l'ouest par le lot n° 689.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou réels.

Suivant réquisition n° 24253 déposée le 15 - 09 - 2003, M. BELEYI Toyi Lolo, profession de douanier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 3 a 47 ca situé à Kara, connu sous le nom de Tomdé, et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les propriétés EDJEU

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24255 déposée le 17 - 09 - 2003, M. AKIBODE Kokou Dodji, profession de docteur vétérinaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 18 a 93 ca situé à Aflao Akato, connu sous le nom de Viope, et borné au nord par Klouvi Dounkou, au sud par la collectivité KOUDE, à l'est par ADANLESSOSSI Yao et, à l'ouest par DOUDEKE Kemavo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24257 déposée le 18 - 09 - 2003 Mme AGBODJAN Mihéayédonou Povi, profession d'ingénieur adjoint d'agriculture, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 00 ca situé à Djagblé, et borné au nord, au sud, l'est et à l'ouest par la propriété Kini.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24258 déposée le 15 - 09 2003, Mme AGBODJAN Mihéayédonou Povi, profession d'ingénieur adjoint d'agriculture, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale

de 11 a 92 ca situé à Djagblé-Nanapé, et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les héritiers Zékpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24259 déposée le 19 -09 2003, M. AWUDJA Kossi William, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 62 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Attiégo et borné au nord par le lot 678 au sud par le lot 674, à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot 676.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24260 déposée le 19 -09 - 2003, M. MENSAH LASSEY Adolphe, profession d'informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 56 a 20 ca situé à Sanguéra, connu sous le nom de Daliko et borné au nord par Djilan Kossi et Ali Afantsawo, au sud par la collectivité Aziadéton à l'est par Eggoh Togbui et à l'ouest par la ferme Ali Afantsawo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels éventuels.

Suivant réquisition n° 24262 déposée le 22 - 09 - 2003, M. EDORH Gbédékon, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Lomé-Tokoin, connu sous le nom de Abovey et borné au nord par le TF 19639, au sud par le lot N° 347, à l'est par une rue de 16 m et à l'ouest par les lots 350 et 351.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. LEGBA-MONY Koffi Gabriel et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24263 déposée le 22 - 09 - 2003, M. ADJANON Amah, profession de docteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Aflao Sagbado, connu sous le nom de Wonyomé, et borné au nord par un lot non identifié, au sud par une rue en projet de 16 m, à l'est par le lot N° 16 et à l'ouest par le lot N° 15 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24264 déposée le 24 - 09 - 2003, M. AWESSO Atiyhwè, profession d'enseignant à l'université, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 21 a 44 ca situé à Adjengré Kao et borné au nord par la route Adjengré-Tittigbé, au sud par la propriété Enéné-Ehiliou Kénéou, à l'est par Ali Gnègnè et à l'ouest par la propriété Telou Kao.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24265 déposée le 26 - 09 - 2003, Mme GNANSA Bèyèbinam Innocente, profession de pharmacienne, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Adjougba, et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Yitutu.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24274 déposée le 30 - 09 - 2003, Mme JIBIDAR Ablavi Lena, profession de couturière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural

non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 28 a 87 ca situé à Avétonou, connu sous le nom de Avétogbadji et borné au nord par la route Lomé-Kpalimé, au sud par Kpovi, à l'est par Neklu et à l'ouest par Kokloho.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24275 déposée le 30 - 09 - 2003, Mme JIBIDAR Ablavi Lena, profession de couturière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Lomé Agoènyivé et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot 726, à l'est par le lot 724 et à l'ouest par une rue non dénommée de 18 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23481 déposée le 06 - 08 - 2002, M. NADJOMBE Lantame, profession d'opérateur topographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 92 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Ahonkpoè et borné au nord, à l'est et au sud par la propriété TESSOU Doh Gligbé et à l'ouest par la route Ahonkpoè-Zogbè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23482 déposée le 06 - 08 - 2002, M. ATCHABAO Yao, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 08 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Ahonkpoè et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété TESSOU Doh Gligbé et à l'ouest par la route Ahonkpoè Zogbè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

P. le conservateur de la propriété foncière
P.O Dotsè Kodjo NYAKU

IMMATRICULATION DE SOCIETE

Avis est donné de la déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 20 octobre 2003, sous le numéro 2003 B 1011, de la Constitution par Acte reçu par Me Joël Kodjovi LOCOH, notaire à Lomé le 16 septembre 2003, d'une société à Responsabilité Limitée dénommée Technologie Plus (T+) au capital de 10.000.000 de francs CFA dont le siège social est à Lomé, 194 rue Dague Tokoin-Soted.

Objet : Informatique de gestion (ERP) ; étude et conseil en informatique ; Réseau et Télécommunication ; Commercialisation et distribution de tout système et équipement de télécommunication, de l'informatique, de télématique. Communication, installation et traitement de tout système monétique. Recherche et développement de nouvelles technologies.

Durée : 99 ans.

Gérant : M. MAGLO Yawo Mensah.

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION

N° 239/MIS - SG - APA -PC du 14/03/97

Titre de l'Association : «CADEAU DU CIEL»

Siège : Atakpamé-Togo

Buts : Le but fondamental est d'assurer la formation gratuite des jeunes démunis. «Cadeau du Ciel» étend donc ses actions humanitaires sur toutes les couches sociales si possible. «Cadeau du Ciel» veut ainsi amener la jeunesse à acquérir graduellement un sens aigu de ses responsabilités dans la conquête de la vraie liberté et dans la construction d'un monde meilleur où la misère et les souffrances de toutes sortes seront apaisées.

Lomé, le 5 mars 1997

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité
Séyi MEMENE

AVIS DE PERTE

L'avis est donné au public de la perte du titre foncier numéro 18.510 - Volume XCIII - Folio 162 de la République togolaise, appartenant à Monsieur ADADE Ekoué, directeur de société, demeurant à Lomé, 6, rue de l'Hôpital.

Pour première insertion

L'avis est donné au public de la perte du titre foncier numéro 10.976 - Volume LVI - Folio 33 de la République togolaise, appartenant à Monsieur Gaston I. Kodjo Petit, demeurant à Lomé, 7, Rue Bugeaud.

Pour première insertion